



Arrêté ministériel du 12 octobre 2018 portant fixation de la date des élections de la Chambre des salariés.

*Le Ministre du Travail, de l'Emploi
et de l'Économie sociale et solidaire,*

Vu l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 17 juillet 2008 ayant pour objet les élections pour la Chambre des salariés ;

Vu l'avis de la Chambre des salariés ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

La date des élections de la Chambre des salariés est fixée au 12 mars 2019.

Art. 2.

Le présent arrêté est publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 12 octobre 2018.

*Le Ministre du Travail, de l'Emploi
et de l'Économie sociale et solidaire,*
Nicolas Schmit

